



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction,
Cellule Développement Durable**

Gap, le **12 MARS 2024**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DU DÉVOLUY**

Par arrêté préfectoral n° 2024-DPP-CDD-28 du **12 MARS 2024** il sera procédé sur le territoire de la commune du Dévoluy :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection des captages des sources du lac et de Mouche-Chat pour l'alimentation en eau potable de la commune du Dévoluy ;
- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains constituant les périmètres de protection immédiate et grever de servitudes ceux situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie du Dévoluy pendant la durée de celle-ci qui se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du **jeudi 11 avril 2024 au lundi 13 mai 2024 inclus**, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit :

- les **lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**,
- les **mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00**

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public :

- le **jeudi 11 avril 2024, de 9h00 à 12h00**,
- le **vendredi 26 avril 2024, de 09h00 à 12h00**,
- le **lundi 13 mai 2024, de 13h30 à 16h30**.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie du Dévoluy.

Monsieur Francis DEVAUX, Cadre technique RTM retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

A l'issue de cette enquête conjointe, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie du Dévoluy et à la Préfecture des Hautes-Alpes.

L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie du Dévoluy.

Le Préfet statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la Préfecture des Hautes-Alpes

Benoit ROCHAS